

COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS

Procès-verbal

Jeudi 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Saturnin du Bois s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Didier Barreau, Maire**.

Madame Soizic LAMBERT est nommée secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Présents : BARREAU Didier, BERTAUD Martine, BOCHE Marylise, BODIN Michel, HURTAUD Luc, JOUANNEAU Olivier, LAMBERT Soizic, MOUEIX Serge, WACRENIER Manuel.

Excusée avec pouvoir : ROCA Annie **ayant donné pouvoir à** LAMBERT Soizic

Excusés sans pouvoir : AUGÉREAU Patrick, CHAMARD Véronique

Absents : CHAMARD Jean-Claude, RABOTEAU Daniel, RIOUX Yoan

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Monsieur Le Maire rappelle que le dernier procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, **Le Maire** soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

ORDRE du JOUR

- LOGEMENT COMMUNAL** : Révision du loyer pour le logement « 25 rue des Tilleuls »
- RESSOURCES HUMAINES** : Mise en place d'un contrat à durée déterminée
- MUNICIPALITÉ** : Adhésion à l'association « Les Maires pour la Planète »
- Décisions du Maire**
- Questions diverses**

LOGEMENT COMMUNAL : Révision du loyer pour le logement « 25 rue des Tilleuls »

Monsieur Le Maire fait part, aux membres présents, qu'il y a lieu de réviser le tarif de location du logement Rue des tilleuls, applicable à compter du 1er Janvier 2025.

↳ Loyer en 2024 : 600€

Suivant la variation de l'indice de référence INSEE (2.47%), une proposition de révision du loyer est présentée, le calcul du loyer révisé serait de 614.81 €, arrondi à 615 € (car le Trésor Public n'encaisse pas les centimes).

↳ Proposition du loyer en 2025 : 615 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- De fixer le montant du loyer à 615 €

Délibération 2024_45

VOTE : 9 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION.

RESSOURCES HUMAINES : Mise en place d'un contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la création d'un emploi permanent occupé par un fonctionnaire à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir,

Considérant que par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public, dans les conditions de l'article L. 332-8 3^o du code général de la fonction publique, pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en place un contrat à durée déterminée pour un agent contractuel,
- Que la rémunération est fixée sur la base indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial, de catégorie C,
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de douze (12) mois,
- **D'abroger** les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Mairie de Saint Saturnin du Bois à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

- De modifier le tableau des effectifs de la Commune de Saint Saturnin du Bois comme suit :

MAIRIE DE SAINT SATURNIN DU BOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2025								
CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	AFFECTATION	DURÉE HEBDO EN H/Min	POSTE POURVU	POSTE VACANT	POSTE OCCUPÉ	
							Statut (titulaire, stagiaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principale classe	Secrétariat de Mairie	35,00 h	1		Titulaire	100%
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial principale classe	Secrétariat de Mairie	35,00 h	1		Titulaire	100%
FILIÈRE TECHNIQUE								
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial 35h/s	Services techniques	35,00 h	1		Titulaire	100%
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial 35h/s	Services techniques	35,00 h		1	Titulaire	100%
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial 35h/s	Services techniques	35,00 h	1		Contractuel	100%
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial 5h/s	Entretien locaux municipaux	5,00 h		1	Titulaire ou contractuel	14%

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés au budget de l'exercice 2025.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'État et publication et ou notification.

VOTE : 10 POUR, CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération 2024_46

MUNICIPALITÉ - Adhésion à l'association « Les Maires pour la Planète »

Vu l'article L.2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « les Maires pour la Planète » est une association reconnue d'intérêt général, constituée d'élus locaux engagés pour la transition écologique.

À ce titre, elle a pour mission de favoriser l'échange d'expériences entre communes adhérentes, valoriser les projets et réalisations des collectivités et accompagner les communes en les mettant en relation avec son réseau de partenaires.

Ainsi, ce sont plus de 100 communes qui y adhèrent en Charente Maritime, Charente, Deux-Sèvres et Corrèze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer aux Maires pour la Planète pour l'année 2024 pour un montant de 50 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler annuellement l'adhésion de la Commune,
- De désigner Monsieur le Maire pour représenter la collectivité au sein de l'Association.

VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération 2024_47

Départ de Serge MOUEIX à 20h02

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

- ↓ Décision en date du 21/11/2024 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 18 rue de Thurigny à Saint Saturnin du Bois, cadastré E 1370 pour une superficie totale de 859 m².
- ↓ Décision en date du 19/12/2024 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation de la Salle des Fêtes » à la SAS DRILLON GAROND Architecture.

Questions et Informations Diverses

- Conseil Départemental
 - Analyse financière
 - Nouveau barème d'intervention
- Municipalité
 - Point tableau endettement
 - Perspective investissement communal
- Aménagement foncier
 - RD Mairie → dossier en attente au Département
- Étude ruissellement : présentation
- CAC : proposition d'organisation les scènes d'été 2025 : demande reçue pour accueillir à St Saturnin les jeudi 03, 10, 17, 24 et 31 juillet → accord de principe du Conseil Municipal
- SDEER : étude énergétique : pôle Mairie/école → en attente du retour du rapport
- Proposition de vente d'huîtres sur la Commune → accord de principe du Conseil Municipal
- AG La Saturninoise 10/01/2025 à 20h30 Salle des Associations

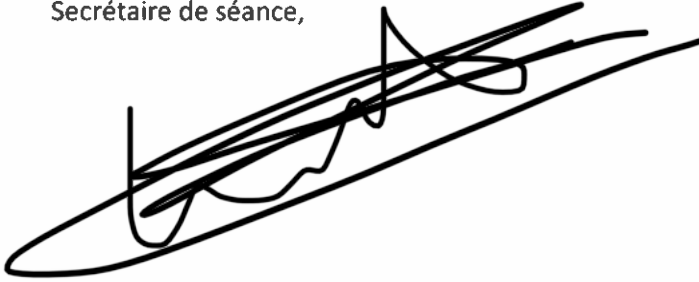
- Demandes Association Hippiques
 - Eclairage public le week-end de l'Ascension → accord de principe du Conseil Municipal
 - Fermeture des routes → étude de la question par le Conseil Municipal

- Vœux 2025 → 11 janvier 2025 à 11h

- Remerciements à Michel BODIN et Luc HURTAUD pour l'installation des sapins

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Maire remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 21h54.

Secrétaire de séance,



- PROCHAINES REUNIONS :

- REUNION DE TRAVAIL : le 09/01/2025 à 19h30
- REUNION DE CONSEIL : le 23/01/2025 à 19h30

